CBA MEUBLES

Mobilité interne et cooptation

11/08/2023

LA COOPTATION

La cooptation permet à un salarié de recommander à l'entreprise un candidat de son réseau lorsqu'un poste est ouvert.

Si la candidature présentée est suivie d'une proposition de contrat de travail et que la période d'essai est validée, alors, le collaborateur coopteur percevra une prime.

Recrutement d'un CDD de plus d'un mois : **Prime de 100€ brut**

Recrutement d'un CDI : **Prime de 200€ brut**

Vous pouvez envoyer la candidature à l'adresse mail suivante : rh-administratif@demeyere.fr

ou la deposer au service RH en précisant le nom du salarié qui coopte.

LA MOBILITE INTERNE

Un poste en interne vous intéresse et vous souhaitez postuler?

Envoyez votre CV à jour à rh-administratif@demeyere.fr en expliquant votre motivation et votre intérêt pour le poste, vous serez ensuite contacté pour un entretien.

Les postes disponibles sont affichés chaque semaine sur les écrans des établissements du Groupe.

A compétences égales, une candidature interne sera priorisée par rapport à un recrutement extérieur.